

**BUREAUX**  
 ROUBAIX - 65-71, Grande-Rue. Tél. 227.33, 227.35 et 227.34.  
 TOURCOING - 22, rue Carnot. Tél. 37.  
 LILLE - 1, rue Paillette. Tél. 539.51.  
 PARIS - 22, boulevard Poissonnière. Tél. Provence. 77.34.  
 MOUScron - 105, rue de la Station. Tél. 5.64.  
**ANCIENS DIRECTEURS :**  
 Jean Reboux  
 Cyrol Reboux  
 Madame Alfred Reboux

# Journal de Roubaix

Quotidien de Roubaix Tourcoing et de la Région



## LE BUDGET DE 1939

par Léon MARESCAUX  
 député du Nord  
 vice-président de la Commission du Commerce et de l'Industrie

Les questions financières restent à l'ordre du jour, il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'œil d'ensemble sur le projet de budget établi par le gouvernement pour l'exercice 1939 et d'en dégager les caractéristiques essentielles.

L'exposé des motifs reproduit tout d'abord les principales conclusions du bilan économique et financier qu'a dressé le ministre des Finances et qui a servi de préface aux récents décrets-lois. Ce bilan est bien connu; nous n'y reviendrons pas.

M. Paul Reynaud examine ensuite comment se présente le budget de 1939 avant l'intervention des décrets et montre la répercussion de ces décrets sur le budget définitif.

Chacun sait que, depuis de nombreuses années, on divise le budget en budget ordinaire et en budget extraordinaire comportant le compte des investissements en capital. En principe, le budget devrait être unique et englober toutes les dépenses de l'Etat. Lorsque l'on voit apparaître un budget extraordinaire, c'est en général parce que l'on se trouve dans l'impossibilité de compenser par des recettes l'intégralité des dépenses. On extrait, dès lors, du budget normal un certain nombre de dépenses dites extraordinaires, c'est-à-dire, en principe, non permanentes, telles que les dépenses d'armements ou de grands travaux dont on fait un compte spécial à alimenter par la Trésorerie ou par la voie de l'emprunt. Malgré les arguments que l'on invoque en faveur de cette division du budget, il n'en reste pas moins que l'on a tendance à gonfler d'autant plus le budget extraordinaire qu'il est plus difficile d'équilibrer l'ensemble des recettes et des dépenses.

Ainsi s'explique que, sans travestir la vérité, on ait pu affirmer, à maintes reprises, au cours de ces dernières années, que notre budget était en équilibre: il ne s'agissait que du budget ordinaire.

Le premier souci du gouvernement a été de réintégrer au budget ordinaire certaines dépenses permanentes d'un montant global de 3.200 millions qui figuraient antérieurement au budget extraordinaire. Ce dernier ne comprend plus, par suite, que les dépenses exceptionnelles d'armement et les dépenses d'investissement d'ordre économique.

Pour l'établissement du budget ordinaire, il a dû être tenu compte d'une charge supplémentaire de 1.200 millions correspondant aux arrangements des nouvelles émissions effectuées en 1938 et de la répercussion provoquée par la hausse des prix sur les crédits de matériel. Mais aucune augmentation de dépenses résultant des créations d'emploi ou d'améliorations particulières de situation n'a été prévue. En revanche, les dépenses ordi-

naires à engager pour la défense nationale ont été augmentées de 3 milliards. Etabli sur ces bases, le budget ordinaire se présente, avant les décrets-lois, avec un déficit de 8 milliards et demi.

Les décrets-lois ont permis de combler ce déficit, puisque dans le projet définitif, recettes et dépenses s'équilibrent à 66.300 millions environ.

Restent, bien entendu, en dehors de ces prévisions, les dépenses du budget extraordinaire qui concernent l'exécution du plan d'armement et des plans de grands travaux. Les dépenses à engager à ce titre s'élevaient, en chiffres ronds, à 23 milliards, dont 25 nécessaires à l'exécution du plan d'armement et 3 à l'exécution de travaux civils.

C'est en vertu des dispositions insérées dans la loi de Finances que sera assuré le recouvrement des 66.300 millions de recettes escomptées.

(Lire la suite page 2.)

### LE CARDINAL TISSERAND...



(Ph. France-Press) ...qui a été reçu vendredi à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

### Le jubilé de Pierre l'Ermite



(Ph. Saffra) Aujourd'hui sera fêté, à Paris, le double jubilé sacerdotal et journalistique de Mgr LOUTIL, plus connu sous le nom de PIERRE L'ERMITE.

### La rentrée des capitaux s'accroît

Paris, 10 décembre. — Le vote de confiance émis, au cours de la nuit de vendredi à samedi, par la Chambre des députés, a eu une répercussion immédiate sur le marché.

Les rentrées de capitaux, qui ne se sont pas interrompues depuis le milieu de novembre, se sont encore accentuées samedi et la position du franc, comme « monnaie forte », a été trouvée confirmée, ainsi qu'en témoignent les cours des changes pratiqués à Londres.

De ce fait, M. Paul Reynaud a pu poursuivre, sans le moindre délai, sa politique d'abaissement systématique du taux de l'intérêt à court terme.

### Le Quai d'Orsay s'agrandit...



(Ph. N.Y.T.) Les nouveaux bâtiments du Ministère des affaires étrangères (à droite), qui s'étendent de la rue Saint-Dominique à la cour principale.

### Une exposition d'art religieux, à Paris



Mgr VALERIO VALERI, nonce apostolique, que l'on voit ici devant le tableau « Le sommeil de Fra Angelico », a procédé au vernissage de l'exposition d'art religieux qui s'est ouverte à Paris. (Ph. Trampus)

### M. Marx Dormoy devait, hier, être la vedette du procès Skobline. Mais il a déclaré qu'il n'avait pas d'explications à fournir

Un témoin fait allusion à un mystérieux ami « haut placé chez les Soviets »

Paris, 10 décembre. — Un peu avant 13 h., c'est-à-dire avant que commence la sixième audience du procès de M<sup>me</sup> Skobline, poursuivie pour complicité dans l'enlèvement du général de Miller, M. Marx Dormoy, ancien ministre de l'Intérieur, est venu au Palais de Justice. Il s'est rendu à la Cour d'assises dans le bureau du président Delegorgue et lui a remis une lettre.

président Delegorgue, s'adressant aux jurés, leur a donné lecture de cette lettre.

En voici l'essentiel :

« M. le Président, J'ai le regret de ne pouvoir, malgré mon respect pour la justice, déférer à la citation que vous m'avez adressée en vertu de votre pouvoir discrétionnaire... »

(Lire la suite page 2.)

### Libres propos

### CONTRE LE REDRESSEMENT FRANÇAIS

Pour opérer le redressement moral que tout le monde juge nécessaire, et qui est la condition essentielle du redressement tout court, pouvons-nous compter sur l'influence du théâtre et du roman ? Qui oserait l'affirmer ?

Il ne semble vraiment pas que nos jeunes écrivains et nos auteurs dramatiques attachent beaucoup d'importance aux préoccupations de l'heure, ni qu'ils cherchent à réformer une pensée et un jugement qui, petit à petit, ont glissé vers le vague, l'inconsistant et le morbide.

Alors que pour surmonter les difficultés de tous ordres et pour élever nos esprits et nos cœurs à la hauteur des circonstances qui sont graves, sinon critiques, nous avons besoin d'énergie, de confiance, d'optimisme, voyons ce qu'offrent à nos réflexions les leaders consacrés de la culture française.

Plusieurs œuvres jouées, cette saison, sur des scènes parisiennes, seraient un scandale à toutes les époques, mais, à la nôtre, elles sont une faute. Nous devons avoir de la tenue pour nous-mêmes et pour ceux qui nous regardent et nous observent du dehors.

Que voulez-vous que l'étranger pense de la France quand il voit défilé dans nos salles de spectacles de lamentables pantins étalant sous les lumières de la rampe les vices les plus grossiers et les turpitudes les plus anormales ? Et ces pantins sont présentés au public comme des spécimens de notre société actuelle !

Il faut que le scandale soit bien patent pour que le chroniqueur d'un de nos grands postes nationaux, M. T.S.F., malgré une indulgence qui va souvent jusqu'à la faiblesse, ait cru devoir, l'autre jour, en parlant d'une nouvelle pièce, condamner en termes sévères l'inconscience de ceux qui calomnient ainsi l'âme nationale.

Et les prix littéraires ! Les œuvres couronnées par les académies sont-elles le reflet fidèle de notre temps, — un temps tourmenté, certes, compliqué, mais généreux et qui se laisse guider, malgré tout, par l'idéal ? Pour tout dire, ces œuvres ont-elles la valeur d'une ascension ou abaissent-elles toujours plus vite la pensée française vers l'abîme ?

Il est triste de constater que les jurys, surtout ceux qui composent des sortes d'académies, tiennent très peu compte des problèmes actuels, de la situation d'une société en effervescence,

du bouillonnement des idées, de la transformation plus rapide qu'on ne le suppose, de notre état social.

Le choix de ces jurys-là, comme le fait remarquer un critique autorisé, « reste obstinément orienté vers les œuvres décourageantes et décourageées, vers les cas psychologiques et pathologiques les plus douloureux... »

Certains livres qui sont offerts à notre admiration ajoutent à la tristesse de notre époque. Ils peuvent enrichir les fiches des psychiatres, mais ils ne donnent pas à notre génération ce que celle-ci attend des maîtres de la pensée : la clarté, la générosité, la joie saine de vivre dans le travail, l'honnêteté, le respect de la personne humaine, la tolérance, la bonté.

On a écrit du plus célèbre des prix décernés récemment qu'il donnait « la nostalgie de Corneille ».

C'est certain. Malheureusement, il donne aussi, à cause d'une présentation habile des idées, le goût du malsain, de l'horrible, du méchant, de la vengeance et du macabre.

Et nous n'avons pas besoin de ce bain de haine et d'immoralité, surtout en ce moment.

Louis DARTOIS.

Un « palais des mille et une nuits » au Parc Barbieux, à Roubaix

### LA PREMIÈRE PIERRE DU PAVILLON DES ARDENNES

premier-né du CENTRE RÉGIONAL A ÉTÉ POSÉE SAMEDI, PAR M. EDMOND PASCAL, préfet de notre beau département forestier



M. EDMOND PASCAL, préfet des Ardennes, préside à la pose de la pierre symbolique, au parc Barbieux. (Ph. J. de Br.)

### La NOUVELLE MAJORITÉ A LA CHAMBRE

Paris, 10 décembre. — Le grand débat sur la politique générale du gouvernement, qui était institué à la Chambre, s'est terminé, samedi, à 2 h. 25 du matin, ainsi que nous l'avons relaté hier, par l'adoption de l'ordre du jour pur et simple impliquant la confiance au gouvernement, ratifié par 315 voix contre 241 et 53 abstentions.

Ont voté contre : 73 communistes ; 156 socialistes S.F.I.O. ; 4 membres de la gauche indépendante : MM. Bergery, Boulet, Leroy, Serre ; 5 membres de l'Union socialiste et républicaine : MM. Brandon, Camus, Lapie, Flard, Ramadier ; 3 radicaux et radicaux-socialistes : MM. Chateau, Crutel, Théophile Longuet.

53 députés n'ont pas pris part au vote. Ce sont : 29 radicaux et radicaux-socialistes : MM. André Albert, Archimbaud, Bastid, Bossoutrot, Cabanis, Compayre, Cot, Debatre, Delbos, Desarmail, Elbel, Gout, Guidot, Isore, Lassalle, Ledoux, Lévy, Alphandery, Margaine, André Marie, Melienne, Mendès-France, Métyer, Monnerville, Perrein, Rethore, René Rollin, Jammy Schmidt, Serandour, de Tesson.

18 membres de l'Union socialiste et républicaine : MM. Barthe, Raymond

Berenger, Berthezene, Bibié, Deschizeux, Fiori, Forcinat, Frossard, Frot, Gells, Gounin, Hymans, Jonas, Lafaye, Lebrat, Emile Pétrin, Satineau, Triballet.

6 membres de la gauche indépendante : MM. Béron, Cayrel, Leiomorbe, Elmiger, Marquet, Renaître et M. Herriot qui présidait la séance.

7 députés étaient absents par congé : MM. Depaud (S.F.), Gelsdorfer (rad.-soc.), Gullung ( indép. d'action popul.), Augustin Michel (Féd. Rép.), Naudin (rad.-soc.), Plancke (gauche indép.).

Tous les autres députés ont voté pour : 82 radicaux-socialistes et apparentés ; 52 membres de l'Union socialiste et républicaine.

7 de la gauche indépendante ; 38 de la gauche démocratique et radicale indépendante (ancienne gauche radicale).

42 républicains de gauche et radicaux indépendants (Alliance démocratique) ; 11 membres du groupe agraire ; 26 républicains indépendants et d'action sociale.

8 membres du Parti social français ; 15 démocrates populaires et apparentés ; 4 indépendants de l'Union républicaine et nationale.

52 membres de la Fédération républicaine ; 14 indépendants d'action populaire ; 11 indépendants républicains.

### Katharine Hepburn contrebandière ?



(Ph. N.Y.T.) Soupçonnée de se livrer à la contrebande des articles de Paris, la star KATHARINE HEPBURN a été interrogée par les services des douanes américaines.

### BILLET PARISIEN

### DÉMOLITION MARXISTE

PARIS, 10 DÉCEMBRE (Minuit.)

Il arrive souvent qu'après une défaite, l'armée en déroute cherche à user l'adversaire victorieux par une guerre d'embuscades. Les partis marxistes vaincus au cours de la séance de nuit ont tenté samedi, à la Commission des finances, de regagner une partie du terrain perdu. Disons tout de suite qu'ils n'y sont pas parvenus.

La manœuvre socialo-communiste s'est développée en deux temps. Tandis que, samedi matin, la commission examinait les budgets réservés de la loi de finances, les communistes et les socialistes, que leur commune hostilité au gouvernement de M. Daladier a décidément réconciliés, saisirent l'occasion pour déposer une motion invitant la commission à supprimer purement et simplement, à l'article 2, toutes les évaluations résultant des décrets-lois. C'était, d'un trait de plume, vouloir jeter bas l'œuvre du cabinet et rendre inutile le vote de confiance qu'il a obtenu dans la nuit de vendredi à samedi. Même si la Chambre n'eût pas suivi la contribution militaire versée par celle-ci et ne se cumulent pas avec cette dernière.

Fort heureusement, une motion opposée à celle des démagogues par M. Morane, républicain indépen-

### Socialistes et communistes essuient de nouveaux échecs à la Commission des finances

### LA NUIT DU SKI A PARIS



Des Savoyardes ont présenté des chiens saint-bernard à la nuit du ski, qui a eu lieu à la porte de Versailles, à Paris. (Ph. Saffra.)

Paris, 10 décembre. — La Commission des finances de la Chambre a tout d'abord examiné samedi matin le rapport de M. Schmidt, concluant à l'adoption du projet simplifiant la procédure du vote du budget de 1939. A ce sujet, M. Petasche a indiqué que l'adoption de ce projet ne préjugait en rien de la position des commissaires vis-à-vis des décrets-lois.

La Commission a ensuite examiné les divers chapitres réservés des budgets de dépenses qu'elle n'avait pas encore adoptés. Elle a rejeté notamment le chapitre relatif aux frais de fonctionnement du Comité de réorganisation administrative, pour marquer son désaccord formel avec aucun des membres de ce Comité n'exerce un cumul quelconque. Elle a voté des crédits d'un total de 37 millions pour la vicinalité et émis le vœu que les dépenses de défense nationale, en Algérie, soient prélevées sur la contribution militaire versée par celle-ci et ne se cumulent pas avec cette dernière.

(Lire la suite page 2.)